

Les "RDV santé" de l'OFII : pourquoi l'ODSE s'y oppose ?

Contexte : En 2019 le gouvernement a annoncé vouloir mettre en place des "rdv santé" systématiques dans les quatre mois suivant l'arrivée en France des étrangers primo-arrivants.

Avec le « plan vulnérabilité » de mai 2021, c'est le Ministère de l'Intérieur qui s'est retrouvé en charge de concrétiser cette action et qui décide alors de confier sa mise en place à son établissement public en charge de l'accueil des nouveaux arrivants et des demandeurs d'asile, l'OFII.

Cependant, pour les organisations membres de l'ODSE, confier ces RDV santé à l'OFII pose problème...

EN THEORIE :



CONFLIT D'INTERET

Parce que cela génère un conflit d'intérêt dans le rôle de l'OFII, entre médecine de prévention et médecine de contrôle. Ce cumul des fonctions, strictement prohibé par l'article 100 du Code de déontologie médicale, est d'ailleurs critiqué par le HCSP qui "*considère qu'il existe un obstacle éthique et déontologique à ce que ces deux fonctions [contrôle et prévention] soient effectuées par une même structure*".



CONSENTEMENT

Parce que cela est contraire au principe du libre consentement en matière de soins et de prévention : Comment un étranger nouvellement arrivé en France pourrait-il librement choisir lorsque la « proposition » est formulée au sein même de l'organisme en charge de plusieurs missions qui conditionnent le droit au séjour légal en France ?

EN PRATIQUE :



MANQUE DE MOYENS

Parce qu'à ce jour les conditions de réalisation de ces RDV santé ne sont absolument pas satisfaisantes :

- L'annonce des résultats d'un dépistage (TROD notamment) se fait sans garantie d'interprétariat.
- Aucune modalité de suivi n'est proposée suite à ce rdv, même dans le cas de la découverte d'une maladie grave



ABSENCE DE COORDINATION

Parce qu'à ce jour les RDV santé sont organisés par l'OFII sans articulation et coordination avec les dispositifs préexistants en matière de bilan de santé et de suivi des patients primo-arrivants.

Dans l'état, ces RDV santé de l'OFII viennent donc plus perturber et désorganiser l'offre de soins local que la renforcer...

RECOMMANDATIONS:

Afin de respecter l'objectif annoncé que le « rendez-vous santé » puisse « apporter une réponse aux difficultés spécifiques rencontrées par ce public [demandeurs d'asile] en matière d'accès aux soins », nos organisations recommandent les mesures suivantes :

- * Séparer visiblement, pour les usagers, les instances de contrôle sanitaire susceptibles d'avoir un retentissement sur leur situation administrative, des lieux de prévention, soins et dépistages centrés uniquement sur la préservation de la meilleure santé possible des patients
- * Renforcer l'information à destination des étrangers nouvellement arrivés sur le fonctionnement du système de santé français et assurer une orientation des personnes volontaires pour un bilan de santé vers le système de santé de droit commun
- * Permettre une ouverture sans délai des droits à une protection maladie en revenant sur les mesures de carences dans l'accès aux droits instaurés en 2019

Pour plus de détails sur le sujet, consultez :

[Les « rendez-vous santé » pour les demandeurs d'asile : l'OFII en situation de conflit d'intérêt et de violation de la déontologie médicale](#)